

HORS-SÉRIE

numerus

courrier statistique

www.vd.ch/statvd

38^e année octobre 2021

1300 ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL DANS LE CANTON DE VAUD

En 2020, dans le canton de Vaud, un peu plus de 1300 personnes, dont 99 % de femmes, accueillent des enfants dans leur foyer durant la journée et contre rémunération. Bon nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) sont suisses, au bénéfice d'une formation de base de niveau secondaire et possèdent des expériences professionnelles antérieures variées – souvent sans rapport avec le domaine de l'enfance. Elles travaillent plus de quatre jours par semaine et leurs journées d'activité sont longues et intenses (plus de 9 heures). Le salaire horaire moyen par enfant gardé s'établit à 6 francs, avec des différences plus ou moins marquées entre les régions.

L'accueil de jour des enfants repose, dans le canton de Vaud, sur deux modes de garde institutionnels: l'accueil en structures collectives (pré- et parascolaires), subventionnées ou non, qui représente 86 % de l'ensemble des places à plein temps disponibles¹, et l'accueil en milieu familial. En 2020, le canton compte 1337 accueillantes en milieu familial (AMF). Malgré une centaine de nouveaux engagements chaque année, leur nombre a fortement diminué depuis 2015 (-13 %, soit -195 AMF) [F1]. Le nombre de places offertes, quant à lui, n'a cessé de croître jusqu'en 2019, avant de fléchir légèrement lui aussi en 2020². Ainsi, en 2020, 3593 places à plein temps ont été proposées (+7 % par rapport à 2016³), dont 1740 pour les enfants en âge préscolaire (moins de 4 ans) et 1842 pour les enfants en âge scolaire (4 à 12 ans).

Pour comprendre ces évolutions et accompagner au mieux les changements qui en découlent, Statistique Vaud, en partenariat avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), a mené une enquête auprès de l'ensemble des AMF du canton

de Vaud⁴. Cette dernière fait suite à une Table ronde sur l'accueil familial organisée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), dans le but de revaloriser ce type d'accueil.

UNE ACTIVITÉ PRISÉE PAR DES FEMMES SUISSES AU MILIEU DE LEUR VIE PROFESSIONNELLE

L'activité d'accueil en milieu familial est principalement féminine (99 %), puisque seuls 18 hommes l'exercent sur l'ensemble du territoire vaudois.

L'âge moyen des accueillantes s'établit à 45 ans (minimum : 20 ans; maximum : 78 ans). Un quart d'entre elles ont moins de 38 ans et la moitié ont entre 38 et 52 ans. Une minorité (2 %) dépasse l'âge légal de la retraite et 12 ont plus de 70 ans [F2].

Plus de la moitié (56 %) des AMF sont de nationalité suisse. La part des accueillantes étrangères est plus importante que dans l'ensemble de la population vaudoise active (44 % contre 37 %). Soixante nationalités sont représentées. Les accueillantes sont très souvent originaires de pays européens, avec une surreprésentation des

1-4 1300 accueillantes en milieu familial dans le canton de Vaud
www.vd.ch/stat-accueil_scol



© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Léna Pasche

Rédaction: Audrey Mouton

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

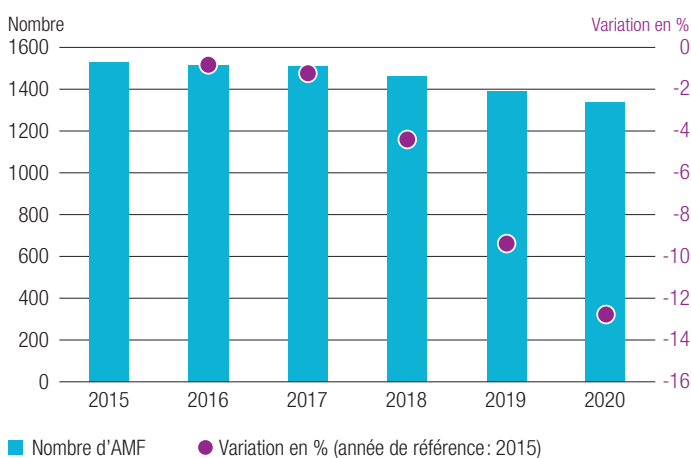
personnes de nationalité portugaise, qui constituent à elles seules plus de la moitié des accueillantes non suisses (56%). En comparaison, cette communauté représente 27% de la population active étrangère du canton.

Les ressortissantes des autres continents sont moins présentes, puisque la part s'élève à 10% pour les personnes provenant d'Afrique, 7% pour celles provenant des Amériques et 2% pour celles provenant d'Asie. Seul un pays extra-européen (le Brésil, 3%) apparaît dans les cinq nationalités étrangères les plus représentées, en quatrième position derrière le Portugal déjà cité, l'Italie (10%) et la France (7%). L'Espagne complète ce podium (3%).

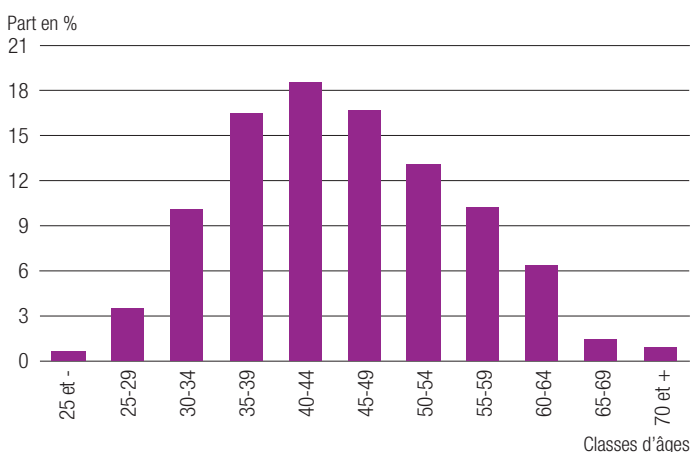
UN MODÈLE D'ACCUEIL PRIVILÉGIÉ DANS LES CAMPAGNES

Bien que la majorité des accueillantes résident dans des communes urbaines (50%), cette activité est mieux implantée dans les campagnes. Celles-ci comptent, en effet, 2,6 AMF pour 1000 habitants contre 1,4 dans les villes (canton: 1,7). Cette prédominance dans les communes rurales peut s'expliquer, notamment, par une offre dans les structures collectives moins développée conduisant les parents à se tourner vers l'accueil en milieu familial ou par le désir de certains parents de pouvoir bénéficier d'une garde quotidienne proche d'un modèle familial classique et flexible, tant au niveau des horaires que des jours d'accueil (par exemple le week-end).

[F1] ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL, VAUD



[F2] ACCUEILLANTES SELON LES CLASSES D'ÂGE, VAUD, 2019



Cadre légal de l'accueil familial de jour

Le dispositif vaudois d'accueil de jour des enfants, adopté en juin 2006 (Loi sur l'accueil de jour des enfants, LAJE), fait reposer le développement des places d'accueil mises à disposition des familles – afin de permettre une bonne conciliation entre vie familiale et vie professionnelle – sur deux types de prise en charge: l'accueil collectif, au niveau pré- et parascolaire, et l'accueil en milieu familial.

L'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour sont de la compétence des communes ou associations de communes. Ces dernières mettent sur pied les structures de coordination qui proposent les places d'accueil aux parents, perçoivent les contributions financières de ceux-ci et rétribuent les accueillantes. En outre, les communes engagent des coordinatrices qui traitent les demandes d'autorisation et assurent le suivi et la surveillance des accueillantes. Enfin, l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) édicte les directives cantonales sur l'accueil familial de jour et veille à la cohérence cantonale. En 2020, le canton de Vaud compte 26 structures de coordination. Les accueillantes doivent être affiliées à la structure de leur commune d'habitation pour exercer.

EN COUPLE MAIS SOUVENT SANS JEUNES ENFANTS

Les AMF vivent majoritairement en couple, mariées ou non (81%). Une sur dix est divorcée alors que 4% sont célibataires, 3% séparées et 2% veuves.

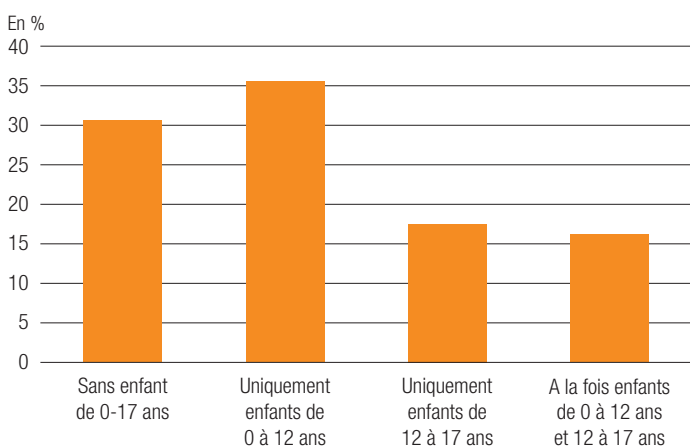
La plupart des accueillantes vivent avec des enfants mineurs (70%) [F3]. Pour un peu plus d'un tiers, il s'agit uniquement d'enfants âgés de moins de 12 ans, alors que 17% partagent leur quotidien avec uniquement des enfants de 12 à 17 ans. Enfin, 16% vivent conjointement avec des jeunes enfants et des adolescents. En moyenne, les ménages des accueillantes comptent 1,3 enfant, quel que soit leur âge.

Plus généralement, les ménages sont constitués de 3,4 personnes. Cette moyenne est sensiblement plus élevée que celle du canton, où l'on compte 2,3 personnes par ménage.

DES ACCUEILLANTES FORMÉES, MAIS PAS DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE

Près de deux tiers des AMF ont achevé, au minimum, une formation secondaire. Plus spécifiquement, la plus grande partie (42%)

[F3] ACCUEILLANTES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DANS LE MÉNAGE, VAUD, 2019



a obtenu un diplôme de fin d'apprentissage, une maturité ou un baccalauréat. Et si 35 % d'entre elles n'ont pas continué leur formation à la fin de l'école obligatoire, une sur six possède un diplôme tertiaire supérieur (Université/EPFL/HES) ou non (brevet ou diplôme fédéral/écoles professionnelles supérieures, etc.) [F4].

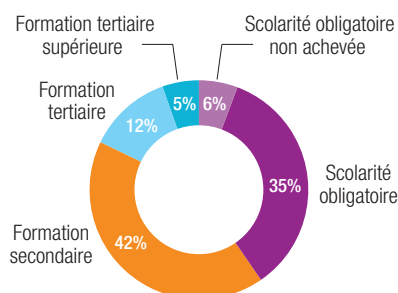
Seules 7 % des AMF possèdent un diplôme dans le domaine de l'enfance. Pour un peu moins de la moitié (3 %), il s'agit de titres reconnus par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), tels qu'éducatrice (ES/HES) ou assistante socio-éducative (CFC).

DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES RICHES ET VARIÉES

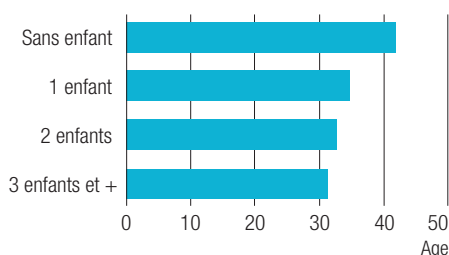
La presque totalité des accueillantes (91 %) ont été actives professionnellement avant de s'engager dans leur activité actuelle. Cette expérience passée concerne un ou plusieurs secteurs⁵, souvent sans rapport avec la garde d'enfants à domicile.

Plus d'un tiers des AMF ont travaillé dans le domaine de la vente ou du commerce et 19 % ont occupé des postes administratifs. 15 % ont occupé des fonctions dans la santé, proportion légèrement supérieure à celle des fonctions dans l'industrie, qui concernent 13 % d'entre elles.

[F4] ACCUEILLANTES SELON LA PLUS HAUTE FORMATION ACHEVÉE, VAUD, 2019



[F5] ÂGE D'ENTRÉE EN FONCTION SELON LE NOMBRE D'ENFANTS¹, VAUD, 2019



¹ De moins de 12 ans dans le ménage.

Quelles formations pour devenir accueillante en milieu familial?

Ni formation ni expérience professionnelle préalables ne sont nécessaires pour s'engager dans l'activité d'accueil en milieu familial. Il faut néanmoins se prévaloir d'aptitudes éducatives et sociales, d'un niveau suffisant de français et offrir aux enfants un cadre de prise en charge adéquat. Enfin, une formation de 24 heures, appelée cours d'introduction et délivrée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), est obligatoire afin d'obtenir l'autorisation définitive d'exercer. Celle-ci est complétée par des formations continues annuelles, sous forme de rencontres de soutien d'une durée de 2h30 au minimum.

Les expériences professionnelles dans le domaine de l'enfance (en dehors de celle de parent au foyer) concernent un quart des AMF (24 %), la plupart faisant référence à des gardes d'enfants dans des foyers privés, en tant que gouvernante, baby-sitter ou jeune fille au pair. Enfin, 28 % des AMF mentionnent avoir déjà exercé la fonction d'accueillante par le passé, sous contrat avec une autre structure de coordination (12 %) ou sans être affiliées (13 %). Quelques-unes ont exercé à l'étranger ou dans un autre canton (4 %).

DEUX TYPES DE PARCOURS PROFESSIONNELS

La grande majorité des AMF se sont engagées dans cette activité au cours de ces dernières années : trois quarts d'entre elles exercent depuis moins de 10 ans et 25 % ont une ancienneté égale ou inférieure à 3 ans. La durée moyenne d'engagement est cependant assez élevée (7 ans), du fait que quelques accueillantes travaillent depuis plus de 30 ans (maximum : 37 ans).

L'âge moyen au début du contrat est de 37 ans, la plus jeune personne ayant été engagée à 18 ans et la plus âgée à 68 ans. La plus haute formation atteinte n'a aucune incidence sur l'âge d'entrée en fonction. Cependant, il fait ressortir deux parcours professionnels-types chez les accueillantes du canton de Vaud. D'une part, les AMF vivant avec un ou plusieurs enfants en bas âge et ayant choisi cette activité afin de permettre, notamment, une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, soit la moitié d'entre elles. Dans de tels cas, l'âge d'entrée en fonction est relativement jeune (entre 31 ans et 34 ans selon le nombre d'enfants) et les expériences professionnelles antérieures quasi inexistantes. D'autre part, celles ayant débuté sur le tard (42 ans en moyenne), une fois leurs enfants devenus grands et après une vie professionnelle riche, et qui représentent l'autre moitié de la population [F5].

Enfin, seules 16 % des AMF exercent une autre activité professionnelle en parallèle à celle de l'accueil de jour en milieu familial. Cette proportion atteint presque 20 % chez les AMF ayant achevé une formation tertiaire et augmente également lorsque les domaines d'expériences professionnelles sont nombreux.

DES JOURNÉES DE TRAVAIL LONGUES ET INTENSES

Les accueillantes ayant travaillé durant le mois de novembre 2019⁶ ont gardé des enfants principalement les lundis, mardis et jeudis. Les vendredis, et dans une plus large mesure les mercredis, sont moins sollicités par les familles [F6]. Ces fréquentations sont comparables aux taux d'occupation observés au sein de l'accueil collectif. Sur l'ensemble du mois, 42 personnes ont travaillé au moins une fois le week-end, soit 3 % de l'ensemble des AMF.

En moyenne, le travail hebdomadaire des accueillantes s'étend sur 4,2 jours et la journée dure 9,6 heures, dont 9,0 en présence d'enfants⁷. Elles effectuent des semaines d'environ 41 heures, soit l'équivalent d'un taux d'occupation à plein temps.

Plus d'une AMF sur quatre a dépassé, au moins une fois durant le mois, les 50 heures de travail et, pour une cinquantaine de personnes, la semaine d'activité a excédé 60 heures. Ces situations exceptionnelles concernent en majorité la prise en charge d'enfants issus de familles monoparentales dont le parent n'a pas d'autre solution de garde ou dont les parents travaillent avec des horaires irréguliers, qui débutent leur journée tôt et/ou terminent tard, y compris le week-end. Les milieux médicaux ou les emplois de ménage dans les entreprises sont souvent cités par les structures de coordination dans de telles situations.

Les AMF gardant uniquement des enfants d'âge préscolaire recensent, sur l'ensemble du mois, plus d'heures que celles s'occupant d'enfants se rendant à l'école durant la journée.

Néanmoins, ces deux groupes distincts effectuent moins d'heures que les AMF ayant la responsabilité d'enfants de tous âges.

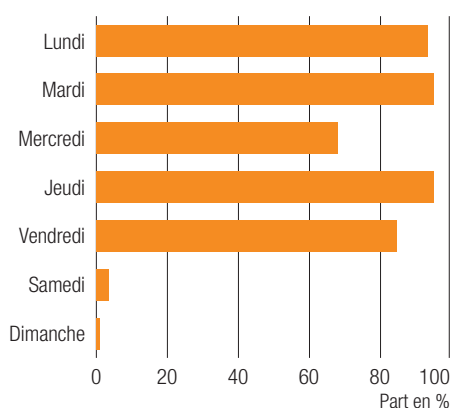
Le fait de travailler en parallèle à l'activité en milieu familial diminue également les heures effectuées. Cette différence atteint, durant le mois de novembre 2019, presque 40 heures, soit l'équivalent d'une semaine de travail.

QUATRE ENFANTS GARDÉS PAR JOUR

Sur l'ensemble du mois de novembre, les AMF ont pris en charge quotidiennement (week-ends inclus) 4,1 enfants. Elles ont accueilli moins d'enfants en âge préscolaire (1,9) que d'enfants scolarisés (2,2), ceci en adéquation avec le cadre légal, qui autorise l'accueil de cinq enfants simultanément (propres enfants compris) mais prévoit plus de souplesse et un dépassement possible pour les enfants en âge scolaire, en dehors des heures d'école ou en cas de dépannage. Les AMF ont moins d'enfants sous leur responsabilité le mercredi: si la fréquentation des enfants en âge préscolaire reste quasi-stable ce jour-là, les enfants scolarisés voient leur présence diminuer de presque moitié. Les vendredis sont moins prisés quel que soit l'âge des enfants.

Une majorité des AMF font le choix d'accueillir des enfants de la naissance à 12 ans (58%), alors qu'un peu moins de 30% d'entre elles ne reçoivent chez elles que des enfants déjà scolarisés. L'accueil restreint aux âges préscolaires reste peu fréquent, puisqu'il ne concerne qu'une AMF sur sept (14%). Les accueillantes plus âgées préfèrent garder de grands enfants, alors que la garde d'enfants en bas âge est privilégiée par les moins de 30 ans, qui ont elles-mêmes plus souvent des enfants du même âge.

[F6] ACCUEILLANTES ACTIVES SELON LE JOUR DE LA SEMAINE, VAUD, 2019



SIX FRANCS PAR HEURE ET PAR ENFANT

La rémunération des accueillantes est fixée par les structures de coordination, sans qu'aucun minimum ou maximum légaux ne soient définis. Sur l'ensemble du canton de Vaud, le salaire horaire brut moyen par enfant s'établit à 6 francs, avec un minimum de 5,2 francs et un maximum de 8 francs. Il est composé d'un salaire standard (4,6 francs) et d'une part de frais d'acquisition, accordée par les structures pour compenser les charges qui découlent de la garde d'enfants à domicile (par exemple: électricité, loyer). Ce salaire horaire ne tient pas compte des indemnités supplémentaires que pourraient octroyer les structures (taux vacances, taux jours fériés et/ou 13^e salaire) et des cotisations sociales à déduire.

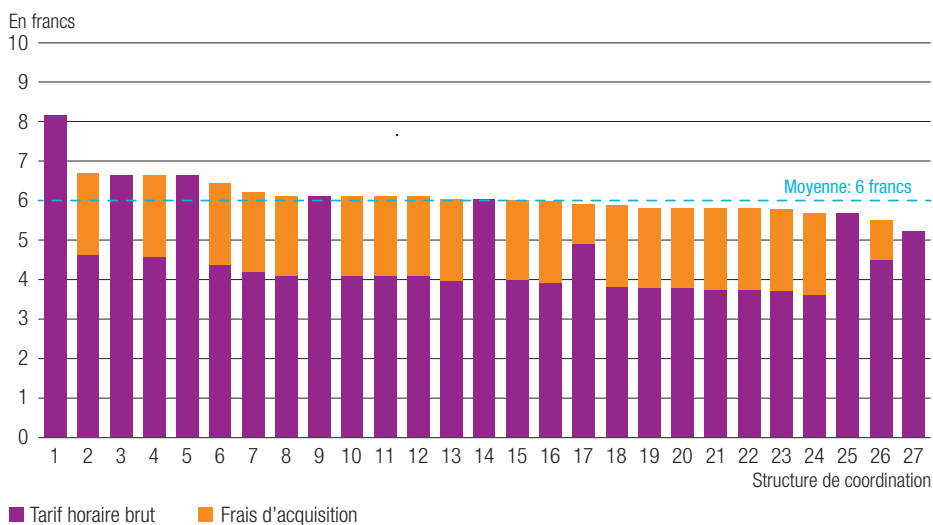
La comparaison entre les structures⁸ fait ressortir de grandes différences entre celles-ci, lorsque seul le salaire horaire brut est considéré (de 8 francs à 3,5 francs) [F7]. Celles appliquant une tarification relativement basse utilisent très fréquemment des frais d'acquisition pour rééquilibrer quelque peu la situation. La plupart du temps néanmoins, ces frais ne sont soumis ni aux charges sociales ni aux impôts et n'entrent pas dans le calcul du 2^e pilier. Ils peuvent donc engendrer une précarisation des accueillantes au moment de la retraite ou en cas d'incapacité de travail.

- ¹ Une place à plein temps peut être partagée par plusieurs enfants, selon leurs horaires ou leurs jours d'accueil.
- ² En 2020, en raison de la situation sanitaire, le nombre de places à plein temps a dû être estimé à partir des heures théoriques de travail et non, contrairement aux années précédentes, à partir des heures effectives.
- ³ Le nombre de places à plein temps n'est disponible que depuis 2016.
- ⁴ Le rapport complet est disponible sur www.vd.ch/stat-accueil_scol.
- ⁵ Les domaines détaillés dans cette enquête sont: commerce, administration, santé, industrie, domaine de l'enfance et accueil en milieu familial hors de la structure actuelle.
- ⁶ A l'instar de nombreuses études dans le domaine professionnel, le mois de référence est celui de novembre, qui ne compte ni vacances scolaires, ni jours fériés. Cette période est la plus chargée pour les AMF en termes d'activité et d'heures effectuées par rapport à l'ensemble de l'année civile. Les résultats présentés ici ne peuvent pas être extrapolés aux autres mois de l'année, durant lesquels la charge de travail est plus fluctuante et en moyenne moins importante (par exemple, les mois de juillet et août sont synonymes d'une diminution des heures de travail - et donc de la rémunération - de presque 30%).
- ⁷ Les données distinguent les heures en présence d'enfants (quel que soit leur nombre) et les heures entre l'arrivée du premier enfant et le départ du dernier (amplitude de la journée). En soustrayant ces deux informations, les heures sans présence d'enfants sont décomptées.
- ⁸ Pour des raisons de confidentialité, ces dernières ont été anonymisées.

Source des données: StatVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants, Enquête sur l'accueil en milieu familial dans le canton de Vaud. OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA).



[F7] SALAIRE HORAIRE BRUT PAR ENFANT ET FRAIS D'ACQUISITION SELON LA STRUCTURE DE COORDINATION¹, VAUD, 2019



¹ Le canton compte 26 structures de coordination en 2019. L'une d'elles est organisée en deux entités, proposant chacune un salaire horaire brut différent. Elle apparaît donc à deux reprises dans le graphique.